

TARIF LICENCES - FFH

	Total (Assurance individuelle Accident inclus)	Part assurance individuelle accident	Sous total part régionale + part Fédérale	Part fédérale dont 2€ dédiés FAE	Part régionale dt 15% dédiés Féminisatio n (2)
Droit d'adhésion	25,00 €		25,00 €	19,00 €	6,00 €

Le droit d'adhésion s'applique et s'additionne à la 1^{ère} souscription de licence, dans un club, pour une personne, pour la saison en cours, Il comprend l'assurance accident de 1,46 € (1)

Licences Club / Individuelle

Compétition gazon Club					
-12	24,46 €	1,46 €	23,00 €	18,00 €	5,00 €
-14/ -17 /-19	33,46 €	1,46 €	32,00 €	26,00€	6,00 €
Adhérent +19	37,46 €	1,46 €	36,00 €	30,00€	6,00 €
Adhérent +35	47,46 €	1,46 €	46,00 €	40,00€	6,00 €
Compétition gazon individuelle					
-12	24,46 €	1,46 €	23,00 €	23,00 €	
-14/ -17 /-19	33,46 €	1,46 €	32,00 €	32,00 €	
Adhérent +19	37,46 €	1,46 €	36,00 €	36,00 €	
Adhérent +35	47,46 €	1,46 €	46,00 €	46,00 €	

Compétition salle club					
-12	14,46 €	1,46 €	13,00 €	10,00 €	3,00 €
-14/ -17 /-19	24,46 €	1,46 €	23,00 €	18,00 €	5,00 €
Adhérent +19	26,46 €	1,46 €	25,00 €	20,00 €	5,00 €
Adhérent +35	29,46 €	1,46 €	28,00 €	22,00 €	6,00 €

	Total (Assurance individuelle Accident inclus)	Part assurance individuelle accident	Sous total part régionale + part Fédérale	Part fédérale dont 2€ dédiés FAE	Part régionale dt 15% dédiés Féminisatio n (2)
	25,00 €		25,00 €	19,00 €	6,00 €
Compétition Salle Individuelle					
-12	14,46 €	1,46 €	13,00 €	13,00 €	
-14/ -17 /-19	24,46 €	1,46 €	23,00 €	23,00 €	
Adhérent +19	26,46 €	1,46 €	25,00 €	25,00 €	
Adhérent +35	29,46 €	1,46 €	28,00 €	28,00 €	
Licences loisir Club					
-12	13,46 €	1,46 €	12,00 €	10,00 €	2,00 €
-14 / -17 / -19	16,46 €	1,46 €	15,00 €	10,00 €	5,00 €
Adhérent +19 / +35	21,46 €	1,46 €	20,00 €	15,00 €	5,00 €
Jeune Hockeyeur club (Licence unique)					
-8 / -10	13,46 €	1,46 €	12,00 €	8,00 €	4,00 €
Jeune Hockeyeur individuelle (Licence unique)					
-8 / -10	13,46 €	1,46 €	12,00 €	8,00 €	4,00 €
Licences loisir Individuelle					
-12	13,46 €	1,46 €	12,00 €	12,00 €	
-14 / -17 /-19	16,46 €	1,46 €	15,00 €	15,00 €	
Adhérent +19 / +35	21,46 €	1,46 €	20,00 €	20,00 €	
Licences arbitre club					
-19 et inferieurs	22,46 €	1,46 €	21,00 €	18,00 €	3,00 €
19 / 35	32,46 €	1,46 €	31,00 €	28,00 €	3,00 €
Licences arbitre individuelle					
-19 et inferieurs	22,46 €	1,46 €	21,00 €	21,00 €	
19 / 35	32,46 €	1,46 €	31,00 €	31,00 €	

	Total (Assurance individuelle Accident inclus)	Part assurance individuelle accident	Sous total part régionale + part Fédérale	Part fédérale dont 2€ dédiés FAE	Part régionale dt 15% dédiés Féminisatio n (2)
	25,00 €		25,00 €	19,00 €	6,00 €
Licences entraîneurs Club					
-19 et inférieurs	14,46 €	1,46 €	13,00 €	10,00 €	3,00 €
19 / 35	32,46 €	1,46 €	31,00 €	28,00 €	3,00 €
Services club (dirigeant, délégué, kiné, chef d'équipe, salariés, autres bénévoles)					
-19 et inférieurs	12,46 €	1,46 €	11,00 €	8,00 €	3,00 €
19 / 35	22,46 €	1,46 €	21,00 €	18,00 €	3,00 €
Services individuels (dirigeant, délégué, kiné, chef d'équipe, salariés, autres bénévoles)					
-19 et inférieurs	12,46 €	1,46 €	11,00 €	11,00 €	
19 / 35	22,46 €	1,46 €	21,00 €	21,00 €	

Licences sans droit d'adhésion

Hockey Marché	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €
Hockey Adapté	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €
Hockey Santé	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €
Parents accompagnateurs	26,46 €	1,46 €	25,00 €	22,00 €	3,00 €

NOTA BENE

L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficiaire, s'il le souhaite, des conditions d'assurance Individuelle Accident (accident corporel) souscrites par la F.F. Hockey auprès de GENERALI.

Ce souhait doit être exprimé par écrit lors de la demande de licence (cf. formulaire du même nom).

Lorsqu'un adhérent a souscrit l'assurance sur la 1ère licence, il bénéficie d'une couverture Individuelle Accident.

pour la durée de validité de la licence. Dans le cas de saisie d'une 2ème licence, la souscription de l'assurance n'est alors plus proposée (même en cas de changement de club).

Si l'adhérent n'a pas souscrit l'assurance Individuelle Accident sur la 1ère licence, il garde à tout moment la possibilité de la souscrire sur cette licence ou lors de la saisie de la licence suivante.

3. FONCTIONNALITÉS INTRANET FÉDÉRAL / DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

3.1 OUVERTURE DE L'INTRANET FÉDÉRAL 2025/2026

L'Intranet Fédéral 2024/2025 fermera le 30 juin et l'Intranet Fédéral 2025/2026 ouvrira le 1er juillet à 14h, le temps pour notre prestataire informatique de configurer la nouvelle saison.

3.2 PROCÉDURE DE CONTRÔLE MÉDICAL POUR LES PERSONNES MINEURES

Suite au décret 2021-564 du 7 mai 2021, le Certificat Médical pour un licencié mineur n'est plus obligatoire. Ce dernier devra remplir un auto-questionnaire de santé. En parallèle, le club devra faire remplir et signer une attestation au représentant légal du licencié mineur, certifiant que les réponses au questionnaire de santé sont négatives pour l'intégralité des rubriques.

En cas d'une réponse positive, quelle qu'elle soit, et par conséquent d'impossibilité pour le représentant légal de remplir et signer cette attestation, le licencié mineur devra consulter un médecin et justifier d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du hockey à son club.

Techniquement, lors de la saisie de licences, le club devra certifier avoir reçu l'attestation questionnaire de santé pour mineurs en indiquant le nom et prénom du signataire et date de signature de celle-ci, ou renseigner un nouveau certificat médical dans l'Intranet Fédéral.

Textes de référence : Règlement Administratif, Titre 2, articles 11, 12, 13, 14, 18, 19, 29 à 32. Règlement Médical, Titre 3 Article 5.